BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4009

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

131 128 720 RCS Nanterre.
ASSERCAR RÉSEAU.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 102-116, Rue Victor Hugo, 92300 Levallois-Perret.
Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ASSERCAR RÉSEAU Société par actions simplifiée Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 102-116 Rue Victor Hugo 92300 Levallois-Perret N ° RCS 131 128 720 RCS Nanterre, est société bénéficiaire ASSERCAR Société par actions simplifiée Au capital de : Siège social 150 Rue LEGENDRE 75017 Paris 17e Arrondissement N° RCS 452 610 934 RCS Paris, est société apporteuse Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 4.794.778,47 euros Passif : 464.013,25 euros Actif net apporté : 4.330.766 euros Rapport d'échange des droits sociaux : en rémunération de l'Apport, ASSERCAR RÉSEAU émettra au profit d'ASSERCAR, à la date de réalisation de l'Apport, 4.330.766 actions ordinaires nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, soit une augmentation de capital de 4.330.766 euros, sans prime d'Apport initiale. ASSERCAR versera préalablement à ASSERCAR RÉSEAU un complément en numéraire de 0,78 euro pour couvrir l'arrondi à l'euro supérieur. Montant prévu de la prime d'Apport : Néant. Les Parties conviennent que la date de réalisation de l'Apport, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 9 du projet de traité, sera le 31 décembre 2026 à minuit (24h00), indépendamment de l'heure des décisions sociales approuvant l'Apport. L'Apport prendra effet, sur les plans comptable, fiscal et juridique, à la date de réalisation de l'Apport, sans effet rétroactif. Date du projet : 12/11/2026 Date et lieu de dépôt : lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre au nom de la société ASSERCAR RÉSEAU LE 16/11/2026 lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Paris au nom de la société ASSERCAR LE 20/11/2026.